

# Gazette du Palais

EN LIGNE SUR  
**lextenso.fr**

TRI-HEBDOMADAIRE  
MERCREDI 17, JEUDI 18 JUIN 2009

129<sup>e</sup> année N<sup>os</sup> 168 à 169

BIBLIOGRAPHIE

H4308

H4308

**LA FABLE DU  
RICOCHET  
APPROCHE JURIDIQUE  
DES LIENS DE PAROLE**  
par Emmanuel JEULAND

MARE & MARTIN

Collection Droit et Science  
politique

Mars 2009, 350 p. – 20 €

Faut-il être lié pour se parler ? Faut-il des conditions de parole particulières pour rester lié ? Il apparaît que les liens de parole sont des liens de droit. Il en existe moins d'une dizaine de types, tels que le lien conjugal, le lien contractuel, le lien de nationalité, etc. Ils sont au droit et à la société ce qu'est la gamme

à la musique, ou les couleurs primaires et secondaires à la peinture. Au lieu de parler de crise du lien social qui conduit notamment à une crise de la justice, il serait dès lors plus exact de parler d'une faille dans les liens de droit. Plutôt que de tenter de combler ce vide ou de l'ignorer par des rapports fusionnels, inconsistants ou violents, une voie étroite consiste à construire ces relations sous l'égide d'un tiers dans le dialogue et les limites imposées par les règles de droit. Cet essai sur les liens de parole a nécessité un parcours transdisciplinaire en droit, sociologie, psychologie et dans le domaine artistique.



Emmanuel Jeuland est professeur de droit privé à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il mène des recherches concernant les liens de droit et la justice.